

MAIRIE DE MAZERES

Rue de l'Hôtel de Ville

09270 MAZERES

☎ 05.61.69.42.04

Fax : 05.61.69.37.97

mairie.mazeres@wanadoo.fr

**ARRÊTE N°24/037 REGLEMENTANT PROVISOIREMENT
LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

Cérémonie du 19 Mars

Le Maire de MAZERES

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

VU le Code pénal et notamment son article R.610-5 ;

VU la demande de la commune de Mazères, sis, Rue de l'Hôtel de ville 09270 MAZERES, en date du 13 octobre 2023 ;

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement de la cérémonie du 19 Mars à 09270 MAZERES, le mardi 19 mars 2024 ;

ARRETE

Article 1 :

La circulation sera interdite : Le mardi 19 mars de 17h00 à 21h00.

- Avenue Maréchal Foch : de la place du monument aux morts à l'intersection du 1 boulevard des Comtes de Foix,
- Boulevard des Tourelles, de l'intersection de la rue Gaston de Foix à l'intersection de la rue Saint Sennen,
- Boulevard des Comtes de Foix, de l'intersection de la rue du Temple à l'intersection de la rue Gaston de Foix,

Le stationnement sera interdit : Le mardi 19 mars de 17h00 à 21h00.

- Boulevard des Comtes de Foix de l'intersection de la rue Gaston de Foix à l'intersection de la rue du Temple
- Sur la partie du parking derrière le monument aux morts (cf. plans joints)

Une déviation sera mise en place et l'accès piéton sera maintenu.

Article 2 : Les différents panneaux de signalisation seront posés par l'équipe technique et la police municipale de la commune.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission.

Article 5 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article ci-dessus ;

La gendarmerie, la police municipale sont chargées, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Mazères, le 11/03/2024.

Le Maire
Louis MARETTE



**MAIRIE DE
MAZERES**
Rue de l'Hôtel de Ville
09270 MAZERES
☎ 05.61.69.42.04

mairie.mazeres@wanadoo.fr

Annexe ARRÊTÉ N°24/037

